

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAC 518** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hans et Sophie Scholl au collège 34, rue Georges Picquart (17e).

**Mmes Catherine VIEU-CHARIER et Alexandra CORDEBARD, rapporteures.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hans et Sophie Scholl au collège 34, rue Georges Picquart à Paris 17e;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission, et par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hans et Sophie Scholl au collège 34, rue Georges Picquart à Paris 17e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : «En 1942, de jeunes allemands, Hans et Sophie Scholl, avec leurs compagnons, se sont élevés dans une révolte de conscience contre le nazisme. Ils l'ont payé de leur vie en étant exécutés à Munich le 22 février 1943.

« Des héros ? Peut-on leur donner ce nom ? Ils n'ont rien entrepris de sublime, si ce n'est d'exiger un droit élémentaire : celui de vivre, librement, dans un monde qui soit humain », Inge Scholl, sœur de Hans et Sophie.

Vous qui passez, sachez que les élèves et les personnels de ce collège ont voulu honorer leur mémoire et leur lutte pour l'Humanité en lui donnant le nom de leur réseau de résistance : Die Weisse Rose - la Rose Blanche.

Vive la Liberté !».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 500 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2016, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 16V00149 DAC.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**